MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

l'anap
agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

FRANCE RELANCE

SÉGUR NUMÉRIQUE

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SE PREPARER À L'APPEL A PROJETS ESMS NUMÉRIQUE 2025

Comprendre le programme et candidater

Mode d'emploi pour les Établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) et leurs organismes gestionnaires (OG)

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin ...

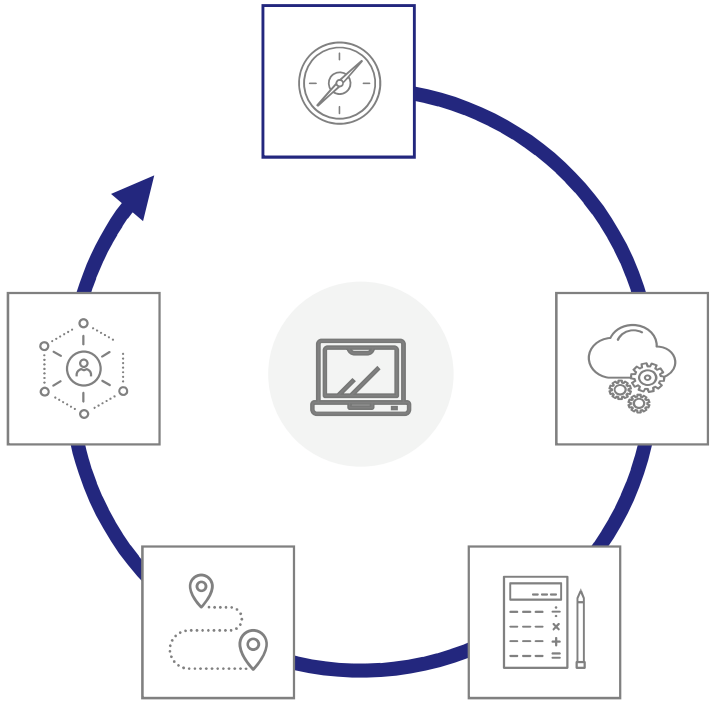

Les objectifs du Ségur du Numérique

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé, du social et du médico-social et avec l'usager** pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **630* millions** dédiés au secteur médico-social de 2021 à 2025

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen

* 30 M€ financés par la CNSA sur la phase d'amorçage de 2021, 600 M€ de crédits Ségur

2025: 78 M€ engagés au national pour le médicosocial,
30000 ESMS embarqués à date

Au 1er janvier 2025, 72% des ESMS bretons équipés* d'une version Ségur ou compatible services socles

(1683/2337 finess géo comprenant les ESMS en version SEGUR et les ESMS ayant un DUI compatible services socles (ex : EHPAD rattaché à un GHT avec utilisation du DPI SEGUR)

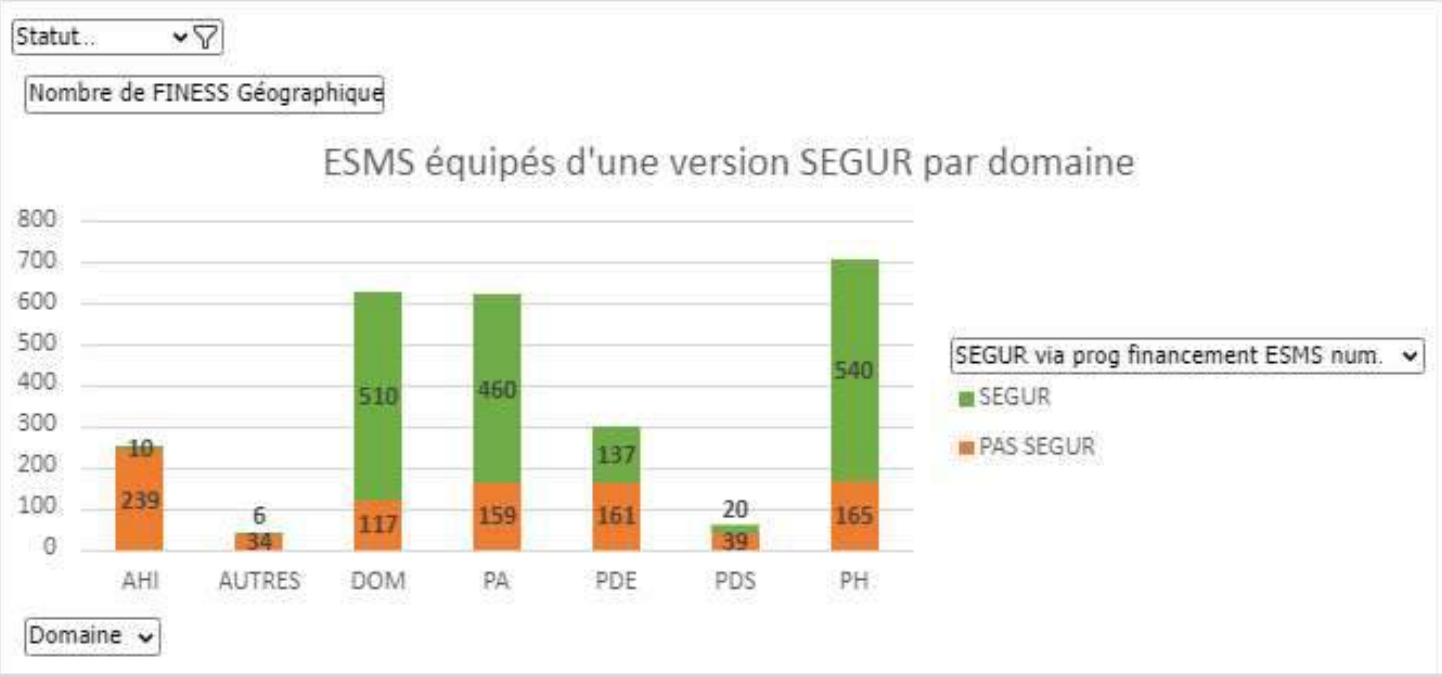

* Ou en cours d'équipement

Un dossier de l'usager informatisé interopérable avec les référentiels et services socles

...conforme au Virage du numérique en santé pour accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.

Sécuriser l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...)

Sécuriser et faciliter les échanges entre les usagers et les professionnels et entre professionnels intervenant dans la prise en charge d'un usager

PRO SANTE CONNECT

MS Santé

annuaire.sante.fr

du **Dossier Usager Informatisé (DUI)** interopérable et communicant;

ins Bien identifié-e, bien soigné-e.

DMP

MON ESPACE SANTÉ

Sécuriser l'identification des usagers, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

Permettre le partage sécurisé d'informations, avec l'usager d'un service à domicile et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents

Pour en savoir plus : Présentation PowerPoint (esante.gouv.fr)

Le dossier de l'usager informatisé (DUI)

Pour le secteur social et médico-social, les financements Ségur Numérique ciblent l'acquisition ou la montée de version des logiciels de gestion de Dossiers Usagers Informatisés…

Un **Dossier Usager Informatisé** permet le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son plan personnalisé d'accompagnement.

Conformément à la **cartographie fonctionnelle ANAP,** le Dossier Usager Informatisé intègre un certain nombre de fonctionnalités.

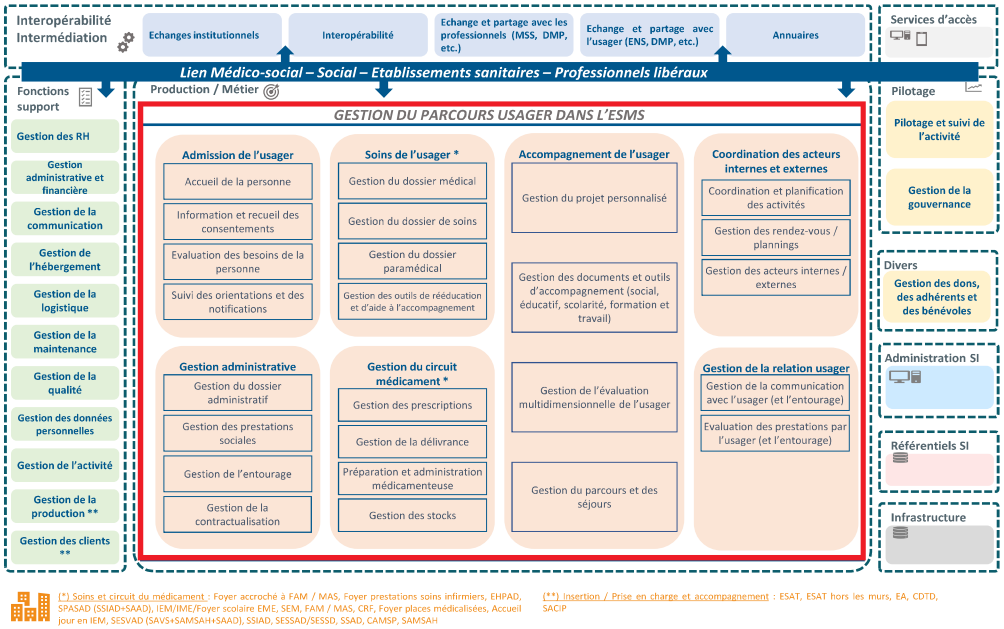

Définition du DUI

Un Dossier Usager Informatisé (DUI) est le dossier unique de la personne au sens de la Loi 2002-2 en version dématérialisée.

Logiciel métier qui permet d'assurer le suivi et le partage sécurisé des informations relatives à la prise en charge et au parcours de santé et de vie d'une personne accompagnée au sein d'une structure sociale ou médico-sociale.

Pour qui ?

les professionnels du secteur

les personnes concernées

les familles et les aidants

Définition du DUI

pas d'obligation règlementaire de déployer un DUI mais….

- Une nécessité pour tracer les actions réalisées et améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées (Loi 2002-2 - Art. L. 311-3 alinéa 3)
- Pour un respect de la confidentialité des prises en charge (Loi 2002-2 - Art. L. 311-3 alinéa 4)
- Pour assurer un droit d'accès aux informations les concernant (Loi 2002-2 - Art. L. 311-3 alinéa 5)
- Permet de mettre en place le projet personnalisé d'accueil (Loi 2002-2 - Art. L. 311-3 alinéa 7)

L’interopérabilité

L’utilisation de l’Identité Nationale de Santé (INS) pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.

Le DUI permet, via le lien avec l’INS, de vérifier l’identité de la personne et de référencer les données qui la concernent de façon sécurisée *(Décret 2019-1036 du 08/10/2019 · Art R111-8-1 à R1111-8-7 - Code de la Santé Publique)*

Connecté à une messagerie sécurisée de santé (MSS), le DUI permet l’envoi de documents au médecin traitant, au médecin prescripteur s'il y a lieu, ainsi qu'à tout professionnel dont l'intervention dans la prise en charge du patient est pertinente *(Arrêté du 26 avril 2022 fixant la liste des documents soumis à l'obligation prévue à l'article L. 1111-15 du code de la santé publique)*

Connecté au DMP, le DUI permet d’alimenter et d’enrichir les documents partagés par les professionnels de santé habilités à consulter le DMP de la personne *(Article L1111-15 du code de la santé publique).*

Le DUI permet le suivi du parcours d'accompagnement

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin...

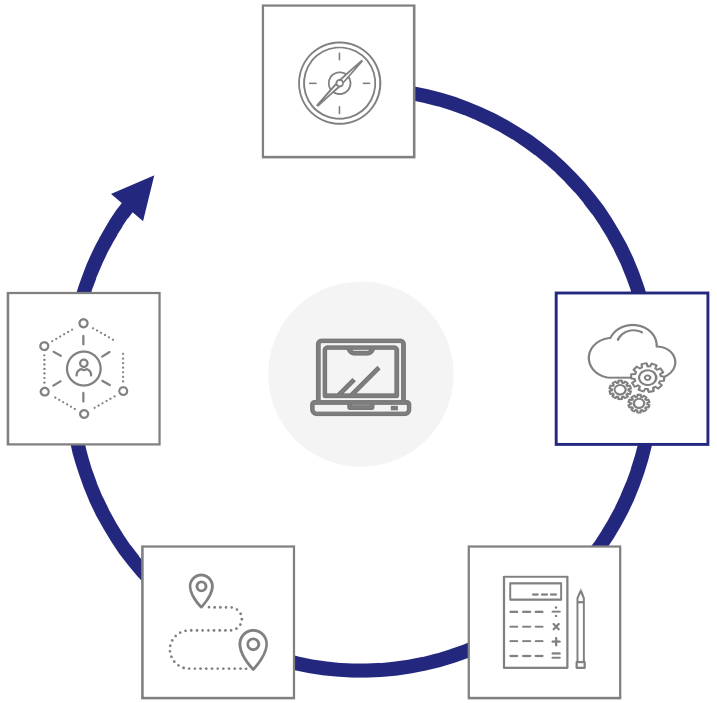

Instruction ESMS Numérique 2025

Ce qui va changer

Cibles d'usage

Aménagement des modalités de calcul des cibles d'usage pour tenir compte des caractéristiques propres à certaines activités ou situations

- Un process formalisé est mis en place. Les situations en question seront listées dans une annexe du guide de pilotage du programme
- Le processus : saisine par une ou plusieurs ARS, instruction par la CNSA avec recourt à expertise métier au besoin, décision conjointe DNS CNSA

Protection juridique des majeurs

Exemption des cibles MSS et MES pour les acteurs de la protection juridique des majeurs

- Pas de référencement Ségur -> risque que l'offre logicielle ne permette pas d'atteindre ces cibles d'usage

Articulation SONS / ESMS Numérique

Annulation des bons de commande SONS

- Au plus tard le 17 avril 2025 ou à la date de validation de la VA pour l'ESSMS concerné, l'annulation de BDC SONS ne sera plus acceptée → Les ESSMS ayant bénéficié de la prestation Ségur ne seront donc plus éligibles à un financement de type Acquisition à partir de ces échéances.

A titre indicatif : Tableau récapitulatif des financements 2024

Fin des bons de commande le 28/02/2024 et déploiement effectif avant le 28/02/2025

Financements (Forfaits / ESSMS)

Taille du regroupement	Acquisition – Usages	Acquisition – Logiciel DUI version Ségur	Mise en conformité – Usages	Mise en conformité – SONS
	esms numérique	esms numérique	esms numérique	Version Ségur du DUI actuel
< 50 ESSMS	7k€	14k€	5k€	Financement direct à l'éditeur
> = 50 ESSMS	2k€*	3k€	2k€*	

OG < 15 ESMS

esms numérique

Equipements infra et matériel	Jusqu'à 10k€/ESMS
AMOA projet	Jusqu'à 100k€/projet

* Par ESSMS à partir du 50eme

Financement dans le cas d'une candidature en grappe

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin ...

Comment trouver des partenaires pour former une grappe ?

➢ **Faites savoir que votre structure est intéressée pour intégrer une grappe**

✓ Auprès de vos partenaires de proximité avec qui vous travaillez déjà sur d'autres thèmes / qui sont proches géographiquement / que vous retrouvez dans des groupes de travail / …

✓ Auprès de vos fédérations et associations

✓ Auprès du Collectifs SI MS qui a pour mission de mettre en lien les structures

✓ Auprès de votre éditeur si vous êtes déjà équipé

Et les ESSMS isolés ?

Les projets d'ESSMS isolés sont invités à rejoindre un regroupement déjà financé par le programme ESMS numérique.

Leur adhésion pourra être recevable aux conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Avoir obtenu l'accord du porteur de la grappe préexistante ;
- ✓ La temporalité de cet élargissement doit être cohérente avec le projet porté par le regroupement initial et en particulier :
  - être régulière aux vues du contrat ou du marché public mis en œuvre par le groupement initial ;
  - ne pas faire courir de risque excessif au projet du regroupement initial, en termes notamment de délais ou de capacité à atteindre les cibles d'usage pour chaque ESSMS.

- ✓ Les ESSMS isolés sont fortement invités à se rapprocher d'autres ESSMS dans la même situation sur leur territoire pour solliciter ensemble la demande de rattachement à une grappe préexistante.

Comment se constitue la grappe ?

- ✓ Définir un projet commun et l'organisation de la grappe : un objectif commun avec une solution numérique commune

  > Avec idéalement 15 Finess géo

- ✓ Mettre en place une gouvernance
- ✓ Reformuler Les ressources disponibles au sein des ESSMS (pilotage, gestion de projet, professionnels concernés…)
- ✓ Identifier les partenaires qui seront impliqués dans le projet (professionnels libéraux, sanitaires, institutionnels…) ==> pour communiquer avec eux

17

Préparer votre dossier

Dossier de candidature
Note de présentation
Préparer le planning prévisionnel
Saisir les infos dans Galis

01

Budget prévisionnel
Dépenses
Recettes

02

Définir les besoins
Formations
Accompagnement et développement usages
Identifier les besoins matériels

04

La grappe
Identifier les ESMS (FINESS)
Désigner le porteur

06

03

Communication
Plan de communication
Informer les professionnels
Identifier et informer les partenaires

05

Gouvernance
Membres et rôles du COPIL et COPROJ
Désignation d'un chef de projet
Identification de référents DUI

07

Evaluation maturité SI
Réaliser pour chaque OG
l'autodiagnostic ANAP

Appui à la candidature

Réunion préparation

Aider au cadrage du projet
Apporter des explications

Mise à disposition de modèles

Note de présentation
Check-list AAP
Convention de partenariat
Lettre engagement

Relecture

Relectures note présentation
Temps échanges sur le contenu

Saisie Galis

Support à la saisie de votre dossier sur Galis

Pour aider à la constitution des grappes et échanger sur le projet DUI
Pour préparer la candidature et l'appui au déploiement du DUI
Pour instruire l'AAP, piloter la stratégie de financement et accompagner le projet DUI
Des missions complémentaires et coordonnées
contact@collectif-si-ms.bzh
sylvaine.briend@esante-bretagne.fr
geraldine.carson-jouzel@ars.sante.

20